

DRC4568 – Thèmes choisis en droit civil : THÉORIES DU DROIT DES CONTRATS

Pr André Bélanger

Hiver 2025

Description du cours

Étude des diverses théories du contrat en droit contemporain; formation et rôle socioéconomique du contrat. Réflexion sur l'avenir de la théorie classique du contrat. Sur le plan théorique, les notions suivantes seront étudiées :

Le dogme de l'autonomie de la volonté et ses limites ; l'utile et le juste dans les contrats ; l'utilité sociétale du contrat ; l'ordre public et la dignité humaine ; la théorie générale et les contrats nommés ; le volontarisme et le formalisme ; l'individualisme et le solidarisme contractuel ; les contrats instantanés et relationnels ; les contrats non juridiques ; la contractualisation de l'action publique ; le droit strict et l'équité, la bonne foi ; les contrats déséquilibrés.

Sur le plan pratique, l'accent sera mis sur les contrats suivants, selon les choix formulés pour les étudiant.es :

Les contrats relatifs au corps humain : mère porteuse, expérimentation, prostitution, vente ou don d'organes; les contrats fondés sur la gestion du risque : assurance, cautionnement, franchise, prêt d'argent; les contrats institutionnalisés : mariage, union civile, société, travail...

Objectif du cours

Permettre et encourager la réflexion et l'analyse critique relatives au rôle et à l'impact des règles juridiques en matière de droit des contrats contemporain. Intéresser les étudiant.es aux courants théoriques qui participent à la transformation des contrats en droit civil. Mettre en lumière certaines problématiques juridiques liées à l'apparition et au développement de divers types de contrats. Amener les étudiant.es à s'interroger sur les concepts fondamentaux de ce champ d'étude à partir de perspectives tant pratiques, que philosophiques, historiques et sociétales.

Méthode d'enseignement

Le cours se donnera sous forme de séminaires développés autour des différents grands thèmes qui auront fait l'objet de lectures au préalable et qui seront par la suite présentés par le professeur.

Le cours sera divisé en deux blocs. Dans un premier bloc de cinq rencontres, les notions théoriques à la base du droit contemporain des contrats seront exposées.

Dans un second bloc de six rencontres, les étudiant.es présenteront leur étude critique de divers contrats contemporains. Les étudiant.es sont libres de leur sujet/contrat, mais ce dernier doit être lié à au moins une des problématiques étudiées lors des cours théoriques.

Méthode d'évaluation

Les étudiant.es doivent chacun.e choisir un type de contrat particulier et étudier celui-ci, puis le présenter en classe lors d'un exposé oral. Iels sont évalué.es sur la base de leur exposé (50%) et d'une bibliographie commentée des sources pertinentes (20 %).

Chaque étudiant.e devra rédiger un bref compte-rendu (2500 mots) de trois des discussions tenues en classe (20%).

10 % de la note finale pour la participation *active*.

Principaux instruments de travail

Textes disponibles sur Brightspace.